



Communiqué de presse

28 février 2025

Le Centre Patronal présente son nouveau modèle de prévoyance vieillesse

Le Centre Patronal présente des propositions pour une prévoyance durable, moderne et sociale. Elles se fondent sur sa connaissance pratique de cette matière, notamment par la gestion d'une caisse AVS et d'institutions de prévoyance du 2^e pilier. Pour le 1^{er} pilier (AVS), la principale proposition consiste à accorder le droit à de pleines prestations de retraite non plus en fonction d'un âge de référence (65 ans), mais en fonction du nombre d'années de cotisation (44 ans). Pour le 2^e pilier (prévoyance professionnelle), il s'agit de définir les contours d'un nouveau « plan minimum LPP » pour améliorer les prestations sur la base d'une épargne renforcée.

La prévoyance vieillesse constitue une préoccupation majeure de la population suisse. Depuis des années, de nombreuses votations populaires ont lieu dans ce domaine, sans que l'on parvienne à une solution véritablement pérenne tant pour l'AVS que pour la LPP afin que ces deux piliers continuent de garantir ensemble le fameux 60% du dernier salaire. Le défi consiste à redonner confiance dans notre système d'assurances sociales, dans son financement à long terme, ainsi que dans sa capacité à répondre aux aspirations et aux besoins actuels de notre société.

Le 1^{er} pilier est celui qui appelle les mesures les plus pressantes. Le Centre Patronal propose d'accorder le droit à de pleines prestations de retraite en fonction du nombre d'années de cotisation (le système actuel correspond à une exigence de 44 années de cotisation depuis l'âge de 21 ans). Ce changement d'approche apparaît plus équitable pour les personnes qui entrent tôt dans la vie professionnelle et qui exercent souvent des métiers pénibles.

Pour que le rééquilibrage financier de l'AVS soit socialement acceptable, il faut par ailleurs répartir les efforts équitablement sur deux axes supplémentaires. Outre la durée de cotisation, il s'agira aussi de consentir à un relèvement mesuré de la TVA et des prélèvements salariaux. Comme l'indiquent tant la poursuite de l'équité qui doit présider à ces réformes que les tendances qui résultent des enquêtes d'opinions, les efforts visant rééquilibrer le système doivent être partagés.

Le 2^e pilier ne nécessite pas une réforme aussi urgente que l'AVS car les institutions de prévoyance, qui bénéficient d'une liberté de manœuvre importante, ont déjà pris des mesures, de sorte que la plupart d'entre elles s'écartent désormais du « plan minimum LPP ».

Il s'agit néanmoins de définir les contours d'un nouveau « plan minimum LPP », financièrement et techniquement réaliste, qui apporte de nouveaux avantages à la population. La réduction du taux de conversion est indispensable en raison de l'augmentation de l'espérance de vie et pour permettre une extension de la LPP en faveur des personnes qui en sont privées. Parallèlement, il est tout aussi indispensable que le capital de prévoyance minimum soit augmenté par un renforcement de l'épargne de prévoyance.

Pour renforcer l'épargne de prévoyance tout en améliorant la situation de nombreux assurés, le Centre Patronal formule différentes propositions concrètes, consistant notamment en l'abandon de la « déduction de coordination » (cotisation sur l'entier du revenu des travailleurs à taux partiel ou qui cumulent plusieurs employeurs, ainsi que des indépendants), tout en maintenant un seuil d'entrée. Il s'agit aussi de modifier les taux de bonifications avec un échelonnement plus simple, moins progressif avec l'âge, pour atteindre un taux unique ordinaire de 10% dès 50 ans (5% employé, 5% employeur). Les salariés médians ne sont pas oubliés, puisque leur épargne est majorée d'un taux unique de 6% pour leur permettre d'obtenir une meilleure rente. Le modèle prévoit enfin d'instaurer une transition simple et originale, qui permette de maintenir le niveau des rentes des personnes déjà assurées.

Les propositions du Centre Patronal ont été étayées par une étude relative à leurs effets financiers, réalisée par le Pr. Dr. Schaltegger et le Dr. Eugster. Toutes ont été « testées » par l'institut de sondage Sotomo qui a pu constater leur appréciable soutien parmi la population suisse.

Pour tous contacts:

Christophe Reymond, directeur général du Centre Patronal, creymond@centrepatronal.ch, +41 79 621 12 05

Brenda Duruz-McEvoy, directrice des institutions de prévoyance du Centre Patronal, bduruz@centrepatronal.ch, +41 79 909 49 32